



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de l'industrie et de la technologie

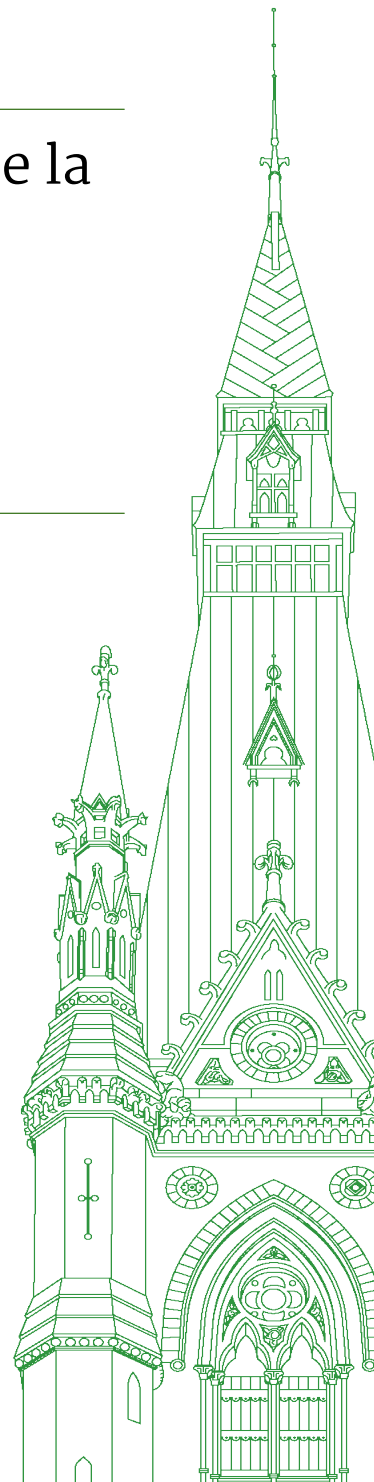
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 050

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 6 octobre 2026

Président : Ben Carr



Comité permanent de l'industrie et de la technologie

Le mardi 6 octobre 2026

• (1105)

[Français]

Le président (Ben Carr (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.)): Bonjour, tout le monde. Bienvenue.

J'espère que vous avez passé une belle semaine chez vous.

[Traduction]

Nous poursuivons ce matin notre étude du projet de loi d'initiative parlementaire C-268.

[Français]

Je peux confirmer que tous les tests audiovisuels ont été faits.

[Traduction]

Chers collègues, j'ai parlé avec des députés de tous les partis. Nous allons réduire le nombre d'interventions à la période de questions aujourd'hui. Nous allons donner à nos collègues du CRTC, que je présenterai dans un instant, cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire. Elle sera suivie d'une série de questions de six minutes pour chaque parti. Cela mettra fin aux témoignages d'aujourd'hui, après quoi nous passerons à l'étude article par article, puis nous poursuivrons à huis clos pour l'organisation des travaux du Comité concernant nos rapports.

[Français]

Toutefois, en premier lieu, nous allons entendre le témoignage de nos collègues du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, ou CRTC, qui sont ici avec nous.

[Traduction]

Nous accueillons M. Sheehan Carter, directeur général de la Politique stratégique, Consommation, analytique et stratégie; Mme Rachel Frenette, avocate générale et directrice exécutive des Services juridiques; et Mme Leila Wright, dirigeante principale des Télécommunications.

[Français]

Si je comprends bien, c'est M. Carter qui va commencer, et il sera suivi de Mme Wright.

[Traduction]

Vous disposez d'un maximum de cinq minutes à vous deux, après quoi nous passerons à nos séries de questions.

Sur ce, monsieur Carter, je vous cède la parole.

Sheehan Carter (directeur général, Politique stratégique, Consommation, analytique et stratégie, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Bonjour, et merci de nous avoir invités à comparaître devant votre comité.

Avant de commencer, je tiens à souligner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Je suis accompagné aujourd'hui de mes collègues Leila Wright, dirigeante principale des Télécommunications, et Rachel Frenette, notre avocate générale.

[Français]

Comme vous le savez, le CRTC est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui réglemente le secteur canadien des communications dans l'intérêt public. Nous tenons des consultations publiques sur des questions de télécommunications et de radiodiffusion, et nous prenons des décisions fondées sur le dossier public.

Nous sommes heureux de vous aider dans votre examen du projet de loi C-268. Comme le souligne le projet de loi, le CRTC et Innovation, Sciences et Développement économique Canada, ou ISDE, ont tous deux un rôle à jouer pour garantir à la population canadienne l'accès à des services de téléphonie cellulaire de grande qualité.

En vertu du projet de loi, le rôle du CRTC consiste à recueillir des données exactes auprès des fournisseurs de services concernant leurs réseaux, y compris aux endroits où les services sont offerts. Nous communiquons cette information à ISDE.

[Traduction]

Tout comme les membres du Comité, nous avons entendu des Canadiens parler de zones sans couverture et d'appels interrompus à des endroits où nos cartes indiquaient qu'il devrait y avoir des services complets, comme à Pincher Creek, en Alberta, à Chelsea, en Nouvelle-Écosse, et même dans les capitales des territoires, dont Whitehorse.

Lorsque les Canadiens ont de la difficulté à accéder à des services d'Internet et de téléphonie cellulaire fiables, cela peut représenter une menace réelle pour leur vie et leurs moyens de subsistance. Nous comprenons donc l'importance de ces services, et nous écoutons la population canadienne.

Plus tôt cette année, nous avons tenu une consultation publique pour améliorer la façon dont les données sur la couverture cellulaire sont recueillies et transmises. Et la semaine dernière, nous avons agi. Le CRTC met en place de nouvelles exigences pour que les fournisseurs de services de téléphonie cellulaire présentent de l'information plus détaillée et plus exacte en matière de couverture. Les Canadiens pourront comparer les réseaux présentés à la réalité et exprimer leurs commentaires lorsque leur expérience réelle diffère de l'information se trouvant sur la carte nationale de l'Internet haute vitesse d'ISDE. Grâce à une meilleure information, les fournisseurs de services et les gouvernements pourront décider où les améliorations sont nécessaires.

Je cède maintenant la parole à Mme Wright, qui vous parlera de notre travail visant à aider les Canadiens à avoir accès à des services Internet et de téléphonie cellulaire de grande qualité.

Leila Wright (dirigeante principale, Télécommunications, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Merci, monsieur Carter.

Bonjour.

Nous avons regardé votre dernière réunion et entendu des histoires qui montrent à quel point il est crucial que tous les Canadiens aient accès à la connectivité, peu importe où ils se trouvent.

Des situations comme celles-là, nous en avons tous et toutes à l'esprit. En tant que parent, c'est celle d'Angelina Arrowmaker qui me touche le plus. Au début de sa onzième année à l'école, Angelina a dû déménager à près de 200 kilomètres de sa communauté, à Yellowknife, parce qu'elle n'avait pas accès à une connectivité fiable de son village pour suivre ses cours en ligne.

Voilà des situations que nous contribuons à faire disparaître. Brancher tous les Canadiens ouvre des portes et crée des occasions.

[Français]

Une des principales questions posées lors de votre dernière réunion portait sur la façon d'assurer la connectivité dans des régions mal desservies. Je vais vous expliquer brièvement comment le CRTC s'acquitte de ses responsabilités à cet égard.

Premièrement, depuis 2019, le CRTC a aidé à allouer du financement pour des services Internet et de téléphonie cellulaire fiables. Il améliore les services dans plus de 320 communautés et le long de 650 kilomètres de routes principales, souvent dans des régions éloignées.

Deuxièmement, notre politique de concurrence en matière de services sans fil est une mesure qui motive grandement les fournisseurs à améliorer la couverture. Les concurrents offrent actuellement des services de téléphonie cellulaire dans près de 100 nouvelles communautés dans 7 provinces.

Troisièmement, lorsque des réseaux sont construits, nous les souhaitons solides et fiables. Nous tenons actuellement une instance publique pour élaborer de nouvelles politiques qui aideront à construire des réseaux de grande qualité.

● (1110)

[Traduction]

La bonne nouvelle, c'est que les Canadiens, les gouvernements et l'industrie s'entendent en général pour dire que tout le monde devrait pouvoir se brancher à des réseaux fiables et de grande qualité. Au CRTC, nous apportons notre contribution pour offrir une meilleure connectivité aux Canadiens.

Merci encore de nous avoir invités. Nous attendons vos questions avec impatience.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Carter et madame Wright.

Nous allons commencer le premier tour. Comme je l'ai mentionné au début, six minutes seront allouées à chaque parti.

Monsieur Ntumba, vous avez la parole pour six minutes.

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Bonjour, madame Wright. Comment allez-vous, aujourd'hui?

Leila Wright: Je vais bien, merci.

Bienvenu-Olivier Ntumba: En tant que Canadien qui prend le train de Québec à Ottawa, j'aimerais vous poser une question. Parfois, lorsque le train traverse certaines régions, je perds la connexion au réseau, alors que je suis en pleine conférence sur mon téléphone ou sur ma tablette. J'imagine qu'on vous pose souvent cette question, mais j'aimerais que vous y répondiez: est-ce que cela est récurrent pour une personne comme moi, qui prends le train régulièrement pour venir à Ottawa?

Chaque fois, je suis obligé de tenir mes réunions avant de prendre le train ou après. Comme je suis confortablement assis pendant deux heures, j'aimerais bien travailler dans le confort du train pour faire avancer mes travaux, mais je n'y arrive pas.

Que répondez-vous à ça?

Leila Wright: Merci beaucoup pour la question.

La connectivité est un immense dossier au Canada. Nous prenons beaucoup de mesures pour régler ce problème.

[Traduction]

De manière générale, il y a deux types de régions au Canada. Il y a les régions où il est rentable de construire des réseaux, et il y a celles où ce n'est pas rentable, soit parce qu'elles sont rurales ou éloignées, soit en raison de problèmes de densité de population. Nous essayons de gérer ces deux situations de différentes façons.

Pour les régions où c'est rentable, nous avons mis en place une politique qui permet aux concurrents d'utiliser les réseaux des grandes entreprises de télécommunications pour fournir des services aux Canadiens et se développer dans ces régions. Pour les régions où ce n'est pas rentable, nous avons un fonds pour aider les fournisseurs à construire de l'infrastructure. Ce fonds n'est qu'un petit volet d'une vaste initiative à laquelle participe l'ensemble des ordres de gouvernement pour contribuer à développer ces secteurs.

[Français]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci beaucoup pour la réponse.

La population canadienne, en général, n'est pas toujours au courant de ce que fait le CRTC.

Je vais partager mon temps de parole avec ma collègue Mme O'Rourke. Je vais donc poser une dernière question.

Récemment, je suis allé au Nunavut avec des collègues dans le cadre de notre caucus rural, et nous nous sommes aussi rendu compte que, dans le Nord du Canada, en dehors de certaines régions, la connectivité est quasiment rare. Bien sûr, j'ai parlé de la région d'Ottawa, de Montréal et de Québec, qui sont de grands centres urbains, mais les milieux ruraux n'ont même plus de voix.

Comment est-ce que vous vous adressez aux gens de ces milieux, aujourd'hui, pour leur dire qu'ils peuvent compter sur votre service et qu'ils auront une meilleure connectivité?

Rachelle Frenette (avocate générale et directrice générale, Services juridiques, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Je peux commencer, puis ma collègue Mme Wright pourra ajouter ses commentaires.

L'accès aux services de télécommunications dans le Grand Nord est certainement un enjeu qui préoccupe grandement le CRTC. Nous avons différentes politiques réglementaires spécifiques à la région du Nord. Mme Wright a fait état de ces régions en disant qu'il n'était pas nécessairement rentable de développer le réseau là-bas. Nous avons des outils tels que le financement et une réglementation spécifique pour les compagnies de télécommunications qui desservent ces endroits-là. Cela permet de faire en sorte qu'il y ait un service de base et qu'on puisse ensuite mettre en place des cadres réglementaires pour améliorer le service dans ces régions, afin que les gens qui y habitent aient accès à un service comparable à celui auquel ont accès les Canadiens et les Canadiennes qui vivent dans le Sud du Canada.

• (1115)

[Traduction]

Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.): Merci beaucoup.

J'ai rencontré ce matin des représentants de l'Association of Equipment Manufacturers. Ses membres fabriquent de l'équipement agricole, des camions miniers, des camions de construction, etc. Une grande partie de cet équipement sera connecté à Internet, à l'aide de l'intelligence artificielle. Beaucoup de véhicules serviront dans les régions rurales et éloignées, surtout avec les grands projets qui s'en viennent, dans un contexte où l'on met l'accent sur l'électrification, entre autres.

À la dernière réunion du Comité, nous avons entendu de nombreux exemples concernant la sécurité individuelle. Nous entendons parler aujourd'hui du besoin de connectivité pour étudier. Cependant, je trouvais utile de mentionner que l'équipement dont tant d'entre nous dépendent pour la construction, la sécurité alimentaire et tout est également vulnérable et doit être connecté au spectre.

La couverture géographique devrait-elle être déclarée séparément de la couverture de la population? D'autres considérations devraient-elles être prises en compte outre l'analyse de rentabilisation? C'est la question de l'œuf ou de la poule. Nous devons construire dans le Cercle de feu; nous devons construire dans les régions rurales et éloignées. En quoi cela change-t-il l'urgence de la chose?

Sheehan Carter: Je vous assure que nous recueillons bel et bien des renseignements sur ces deux types de régions: celles qui sont habitées en ce moment et celles en dehors de ces zones, principalement le long de... Pensons aux segments routiers ou aux portions de routes où l'on a déjà accès au service ou on l'aura à terme.

De notre point de vue, il est absolument essentiel que les Canadiens aient pleinement accès aux services de téléphonie mobile, peu importe où ils travaillent et où ils vivent. La première étape consiste nécessairement à rassembler les bons renseignements sur les endroits exacts où ces services sont accessibles à l'heure actuelle, afin que nous puissions continuer d'exercer des pressions pour que les lacunes soient comblées à l'avenir.

[Français]

Dominique O'Rourke: Merci.

Le président: Merci, madame O'Rourke.

Monsieur Groleau, vous avez la parole.

Jason Groleau (Beauce, PCC): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Je vais partager mon temps avec M. Gill.

[Français]

Chers invités, madame Wright, monsieur Carter, madame Frenette, je vous souhaite la bienvenue.

Le CRTC nous dit que 99,4 % des Canadiens ont accès à un réseau fiable. Les statistiques, c'est bien beau, mais ce n'est pas la réalité sur le terrain. Chez nous, en Beauce, le service cellulaire est atroce. Je vais rester poli. C'est zéro. Ça ne fonctionne tout simplement pas. La moitié de nos 40 municipalités ont un réseau qui ne fonctionne pas. C'est encore pire entre les villages, où ça ne fonctionne pas du tout sur la moitié des routes. Lorsque je vais à la pêche à 100 miles au nord de Fermont, j'utilise un produit américain et je suis capable d'avoir accès à un excellent réseau fiable.

Pourquoi n'a-t-on toujours pas réglé le problème, alors qu'on est en 2026? Qui est responsable de ça?

Pouvez-vous me dire ce que vous allez faire pour régler la situation, s'il vous plaît?

Leila Wright: C'est une grande initiative et il y a beaucoup de gens qui travaillent sur ce dossier pour améliorer la situation.

[Traduction]

Présentement, il y a effectivement des lacunes. Malheureusement, plus nous nous rapprochons de 100 %, plus il devient difficile de l'atteindre. Les 10 derniers points de pourcentage sont plus difficiles que les 90 premiers.

De nombreuses initiatives différentes sont déployées. À l'échelle fédérale, le CRTC a le Fonds pour la large bande, qui sert à renforcer la connectivité partout au pays où il y a des lacunes. Innovation, Sciences et Développement économique Canada a également son fonds pour la large bande universelle, auquel plus de 3 milliards de dollars sont associés. Il y a également des initiatives à tous les ordres de gouvernement pour cela, parce que chacun sait à quel point il est important d'offrir la connectivité à tous les Canadiens.

• (1120)

[Français]

Jason Groleau: J'ai vu votre communiqué du 2 octobre, vendredi passé. Vous allez prendre des mesures pour préciser l'information sur la couverture cellulaire. C'est une bonne nouvelle. C'est un drôle d'adon — on va dire ça comme ça —, puisqu'il a été publié juste avant que vous veniez témoigner.

Qu'est-ce qui a fait qu'on a pris autant de temps pour faire bouger les choses?

Sheehan Carter: Comme je l'ai dit, la première étape, ce sont les mesures. Ce qui relève des mesures, c'est fait. C'est exactement le cas ici.

[Traduction]

Notre objectif à l'heure actuelle est de veiller à ce qu'il y ait de la cohérence entre les mesures, à ce qu'il y ait de la clarté et à ce que l'information soit communiquée aux Canadiens afin qu'ils puissent faire des choix concernant leurs propres services et avoir l'assurance qu'ils pourront recevoir des services dans certaines régions.

Jason Groleau: Merci.

Le président: C'est au tour de M. Gill.

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs, vous écrivez dans votre communiqué du 2 octobre que « les Canadiens pourront... signaler les endroits où la couverture indiquée sur les cartes ne correspond pas à leur expérience. » Vous dites que leurs commentaires « permettront d'améliorer la précision de l'information au fil du temps ». Dans une certaine mesure, cela revient à renvoyer la balle au client ou à la victime qui ne reçoit pas le service, à mon avis. Les gens ont des vies occupées, et nous leur demandons de nous envoyer leurs commentaires. Ils sont déjà frustrés. Pourquoi leur demandons-nous de faire le travail du CRTC?

Prenons un exemple concret. Supposons qu'un Canadien signale une zone sans service. Le CRTC enquête et confirme qu'en effet, il devrait y avoir du service selon la carte de couverture, mais il n'y en a pas. Qui est responsable de régler le problème, combien de temps a-t-il pour le faire, et qu'arrive-t-il au fournisseur de services s'il ne le fait pas?

Voilà ce que je vous demande. Vous avez maintenant les données, mais qui est responsable de combler les lacunes attestées, et quelles sont les conséquences que le CRTC va imposer ou recommander au fournisseur de services?

Sheehan Carter: Notre rôle consiste d'abord à compiler les données et à les utiliser pour déterminer où il y a des difficultés ou des problèmes. Très franchement, lorsque nous relevons des problèmes ou difficultés, la prochaine étape consiste à travailler directement avec les fournisseurs eux-mêmes et à essayer de comprendre la source du problème. Est-ce un problème de validation? Est-ce un problème de mesure?

Par ailleurs, nous continuerons de travailler avec les fournisseurs de services pour nous assurer qu'ils analysent les lacunes et prennent les mesures nécessaires pour que les Canadiens aient accès à des services dans les régions visées.

Harb Gill: Encore une fois, la question est de savoir qui va leur imposer des conséquences. En avez-vous déjà imposées à un fournisseur jusqu'à présent? Avez-vous déjà révoqué une licence ou retiré un accès au spectre?

Leila Wright: Nous ne pouvons pas faire cela au CRTC, parce que nous n'exerçons pas de supervision sur le spectre. Cependant, lors de sa dernière réunion, le Comité a beaucoup parlé d'incitatifs et de la façon dont nous pouvons en créer. C'est là-dessus que se concentre le CRTC. C'est ainsi que nous pouvons créer des incitatifs pour que les fournisseurs de services construisent l'infrastructure nécessaire, tant là où c'est rentable que là où ce ne l'est pas.

Harb Gill: Auriez-vous des incitatifs négatifs à recommander à Innovation, Sciences et Développement économique Canada, qui exerce un contrôle? Seriez-vous en mesure de faire des recommandations à ISDE et de lui dire que tel fournisseur de services ne fait pas ce qu'il est censé faire?

C'est ce à quoi les Canadiens sont confrontés. Il doit y avoir des conséquences. Je suis d'accord en ce qui concerne les incitatifs positifs, bien sûr, mais il devrait aussi y avoir des incitatifs négatifs.

Leila Wright: Notre rôle ici est de créer ces incitatifs positifs. C'est ce que nous faisons grâce aux initiatives administrées par notre organisation.

Harb Gill: Personne n'est donc responsable d'imposer des incitatifs négatifs?

Leila Wright: Il y a beaucoup de travail qui se fait partout au pays pour essayer de régler ce problème et de faire en sorte que tous les Canadiens soient connectés.

Harb Gill: Encore une fois, c'est une question d'imputabilité et de responsabilité. Ce que nous attendons de vous ici, c'est de la transparence, et manifestement, ce ne semble pas être ce que nous obtenons, malheureusement.

Je n'ai pas d'autres questions, monsieur.

Le président: Merci, monsieur Gill.

Voulez-vous réagir à cela, madame Wright, ou vous en restez là?

Sheehan Carter: Nous demanderons assurément des comptes aux fournisseurs de services sur l'information qu'ils nous fournissent sur les endroits où ils fournissent des services, et nous ferons preuve d'une grande diligence dans cette tâche pour nous assurer que les Canadiens disposent de tous les renseignements dont ils ont besoin sur les services qui leur sont offerts.

Le président: Merci, monsieur Gill.

[Français]

Monsieur Ste-Marie, vous avez la parole pour six minutes.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Merci, monsieur le président.

Chers témoins, bonjour. Je vous remercie tous les trois de votre présence.

Hier, à la Chambre de commerce du Grand Joliette, nous avions M^{re} Stéphanie Paquette, qui représente la région du Québec au CRTC. Elle est venue nous parler du CRTC, et je pense que ça a été bien apprécié par les participantes et les participants.

Avez-vous évalué l'incidence financière du projet de loi C-268 sur le CRTC, pour ce qui est des mesures qui vous touchent? Qu'est-ce que vous en pensez?

Êtes-vous en mesure de réaliser tout ce que le projet de loi de ma collègue Mme Dandurand vous demande, et ce, dans les délais impartis?

• (1125)

Sheehan Carter: Je suis désolé, je suis un peu...

Rachelle Frenette: Je peux commencer.

En ce qui concerne le mandat qui nous serait confié en vertu du projet de loi, je dirais que, dans le cadre du mandat qui nous a été conféré par le Parlement en vertu de la Loi sur les télécommunications, avec notre pouvoir de recueillir des données, nous sommes déjà en train de travailler à atteindre les objectifs décrits dans ce projet de loi. Donc, je crois que nous avons déjà une belle longueur d'avance par rapport à ce que le projet de loi exigerait de nous.

Gabriel Ste-Marie: D'accord, merci.

Ensuite, le projet de loi exige qu'une révision ait lieu tous les cinq ans. Tantôt, nous allons débattre de la possibilité de faire cette révision tous les deux ans.

Quelle est votre analyse de ces délais de cinq ans et de deux ans? Êtes-vous en mesure de les respecter?

Est-ce que les changements dans la réalité et la technologie suggèrent qu'un délai de deux ans serait plus pertinent?

Rachelle Frenette: Le CRTC revoit régulièrement ses politiques réglementaires et ses façons de procéder. Donc, dans la mesure où il y a matière à revoir la façon dont nous recueillons les données, ça fait partie de notre travail quotidien.

Gabriel Ste-Marie: En ce qui concerne les fonds que vous gérez pour financer les infrastructures là où c'est moins rentable, est-ce que vous pourriez envisager de faire ce qu'on a fait pour la couverture Internet, c'est-à-dire confier à Québec la gestion du fonds, ou est-ce que ça relève plutôt du ministère de l'Industrie? On a vu que ça s'est fait très rapidement et que ça a été un succès.

Leila Wright: Nous avons un fonds de 150 millions de dollars que nous utilisons pour aider les entreprises à construire les réseaux.

[Traduction]

Nous ne pouvons pas transférer cet argent. Cet argent vient de l'industrie. Les entreprises contribuent au fonds, puis il est utilisé pour aider à bâtir des réseaux.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: J'aimerais vous demander des informations sur la question des licences.

Est-ce que les conditions de licence permettent de bien couvrir le territoire en région? Qu'est-ce que vous en pensez?

On ne peut pas revenir sur les anciennes licences, mais qu'avez-vous à nous dire à ce sujet?

Leila Wright: Est-ce que vous nous demandez ce que nous faisons dans le Grand Nord?

Gabriel Ste-Marie: Oui, ça peut être ça.

Leila Wright: Nous avons fait beaucoup d'analyses dans le Grand Nord. Il y a quelques années, nous avons entrepris de déterminer comment nous pouvions améliorer la situation dans le Grand Nord pour qu'elle soit un peu plus équitable.

[Traduction]

Nous avons constaté qu'il était possible d'accroître la concurrence pour stimuler une baisse des prix dans le Grand Nord.

Nous mettons également beaucoup l'accent sur le Grand Nord dans notre Fonds pour la large bande. Nous avons fait un appel de propositions très axé sur les solutions pour favoriser la construction de réseaux dans le Grand Nord. C'est souvent là que nous constatons un manque de connectivité.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: Les entreprises vous transmettent les renseignements sur la couverture. À quelle fréquence constatez-vous que l'information qui vous est transmise ne reflète pas la réalité?

Par ailleurs, les différentes entreprises n'utilisent pas les mêmes normes. Cette absence de normalisation est-elle importante?

Sheehan Carter: C'est exactement la substance de la décision annoncée vendredi dernier. Il s'agit d'assurer une uniformité dans la collecte de données. Normalement, selon notre processus, nous recueillons les données chaque année en janvier, mais il y a constamment des mises à jour au cours de l'année.

• (1130)

Gabriel Ste-Marie: J'ai une dernière question pour vous. Je vous remercie de votre présence encore une fois.

Un document que vous avez publié indique que 99,5 % de la population canadienne a accès à des services mobiles, alors que certaines de vos recherches montrent que de nombreuses personnes au Canada continuent de connaître d'importants écarts en matière de couverture.

Comment conciliez-vous ces deux éléments?

Sheehan Carter: Ce sont les données qui existent maintenant, et leur source est l'industrie elle-même. L'objet de la décision annoncée vendredi dernier était de changer le système de collecte de données et d'augmenter la qualité et la précision de ces données dans ce contexte.

Rachelle Frenette: J'aimerais peut-être renchérir sur ce que M. Carter a dit.

Il y a une différence entre l'accès à un réseau et la fiabilité de ce réseau. Donc, nous avons pris la décision qui a été publiée la semaine passée pour nous assurer que les rapports que nous fournissent les entreprises de télécommunications sur leurs services nous donnent des données probantes sur ces deux éléments, soit l'accès et la fiabilité.

Gabriel Ste-Marie: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Ste-Marie.

[Traduction]

Chers collègues, je vais suspendre brièvement la séance pour nous permettre de nous préparer à l'étude article par article.

Je remercie nos témoins de leur présence ici aujourd'hui.

Comme certains membres du Comité procèdent probablement à une étude article par article pour la première fois, je vais bien présenter la procédure. Je vous rappelle que l'étude article par article ne se fait pas à huis clos. C'est un processus public qui se déroule ici. Nous reviendrons après la suspension pour entamer la conversation à cet égard.

Merci.

• (1130)

(Pause)

• (1140)

Le président: Chers collègues, nous allons commencer.

J'aimerais expliquer deux ou trois choses en ce qui concerne l'étude article par article. Tout d'abord, il y a quelques nouveaux visages parmi nous. Nous accueillons Mme Legault et M. Wilson, des Services juridiques de l'Administration de la Chambre. Leur travail consiste à nous guider tout au long du processus.

Nous accueillons également Andre Arbour, d'ISDE, et M. Kellison se joindra à nous sous peu. Ils sont ici pour répondre à vos questions sur les détails du projet de loi, tandis que Mme Legault et M. Wilson sont ici pour parler des aspects juridiques.

Je sais qu'il y a quelques députés qui n'ont jamais participé à ce processus avant, alors n'hésitez pas à poser des questions si vous n'êtes pas certain de la façon dont les choses devraient se dérouler. Essentiellement, l'étude article par article, comme son nom l'indique, consiste à examiner chaque article ou disposition du projet de loi dont nous sommes saisis. Il nous incombe, à l'étape de l'étude en comité d'un projet de loi, de l'examiner, de le modifier ou non, selon le point de vue majoritaire du Comité, puis de renvoyer le projet de loi à la Chambre, sous quelque forme que ce soit. Il franchira ensuite les dernières étapes du rapport et de la troisième lecture.

Comme je l'ai dit, puisque c'est notre première fois, en particulier, et que le projet de loi est relativement court, n'hésitez pas à poser des questions. Nous voulons vraiment nous assurer que l'environnement en est un où les députés se sentent à l'aise avec ce que nous faisons.

La toute première chose que nous devons faire est la suivante. Conformément à l'article 75(1) du Règlement, l'étude de l'article 1 — titre abrégé — et du préambule est reportée. Nous y reviendrons.

(Article 2)

Le président: La présidence met en délibération l'article 2.

• (1145)

[Français]

Monsieur Ste-Marie, vous avez la parole.

Gabriel Ste-Marie: Merci. Je suis désolé de vous déranger.

Je vais voter en faveur de cet article, mais, étant donné que nous avons les représentants du ministère de l'Industrie et que nous venons d'avoir ceux du CRTC, j'aimerais d'abord demander une précision aux représentants du ministère de l'Industrie sur une question. Ça devrait être ma seule intervention de ce genre.

Le CRTC nous a dit qu'il y avait un fonds pour développer la connectivité cellulaire. Le ministère en a un aussi, et le Québec a un programme.

Pour transférer les fonds du CRTC, comme on l'a fait pour la connectivité Internet, par exemple, est-ce que le ministère peut simplement le demander, ou est-ce que ça prend un changement législatif?

Ce sera ma seule question de ce genre. Si les témoins n'ont pas la réponse, ils peuvent nous la transmettre par écrit.

Andre Arbour (directeur général, Direction générale des politiques de télécommunications, ministère de l'Industrie): Je remercie le député de sa question.

En ce qui concerne le fonds du CRTC, le projet de loi dont il est question ici ne le touche pas. De plus, il y a une certaine flexibilité dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle, ou FLBU, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, ou ISDE.

Donc, il n'y a pas d'effet direct. Il y a des avantages liés à la précision des données disponibles...

Gabriel Ste-Marie: Permettez-moi de vous interrompre. Je vous remercie et je vous comprends complètement.

Pouvez-vous nous envoyer une réponse par écrit sur le fonds qui est géré par le CRTC? Est-ce que ça prend un changement législatif pour que les fonds puissent être transférés vers un autre programme qui n'est pas géré par le CRTC?

Ma question est en lien avec ce que le CRTC nous a dit.

Andre Arbour: Merci de cette précision.

Pour ce qui est d'un transfert d'argent entre le CRTC et un autre organisme fédéral, cela aurait des effets énormes, franchement, étant donné que le CRTC est un tribunal indépendant. De plus, pour un ministère comme ISDE, il y a aussi des questions liées à la Loi sur la gestion des finances publiques. Donc, ce serait une affaire considérable.

Gabriel Ste-Marie: C'est très clair, merci beaucoup.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Ste-Marie.

[Traduction]

Chers collègues, à titre de précision, dans l'examen du projet de loi, vous verrez peut-être, par exemple, « 2 », puis « 1 » et « 2 » entre parenthèses, le « 1 » correspondant au paragraphe. Lorsque nous adoptons un article, nous adoptons tout ce qu'il contient. Autrement dit, nous ne nous pencherons pas séparément sur le « 2 », puis sur le « 1 » et le « 2 » entre parenthèses. Lorsque nous adoptons un article, nous adoptons toutes ses dispositions ensemble.

Est-ce que vous me suivez?

L'article 2 est-il adopté?

(L'article 2 est adopté.)

Le président: L'article 3 est-il adopté?

(L'article 3 est adopté.)

(Article 4)

Le président: Monsieur Groleau, voulez-vous proposer votre amendement à l'article 4?

• (1150)

[Français]

Jason Groleau: Oui. J'imagine que mes collègues ont reçu les amendements.

Étant donné la vitesse extrême à laquelle la technologie change, et étant donné l'échec du CRTC pour ce qui est de desservir nos régions, tant la Beauce que toutes les régions rurales du Canada, alors que nous nous battons depuis des années pour avoir un réseau, selon moi, il ne serait pas exagéré d'exiger qu'une révision ait lieu tous les deux ans.

Je demande donc à mes collègues d'appuyer cet amendement.

Le président: Merci, monsieur Groleau.

[Traduction]

Chers collègues, à titre de précision, l'amendement est proposé, comme toute autre motion. Nous pouvons maintenant en débattre. Une fois le débat terminé, nous mettrons la question aux voix pour décider si nous voulons adopter la motion.

[Français]

Monsieur Ste-Marie, vous avez la parole.

Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

Je viens de demander aux représentants du CRTC ce qu'ils pensaient d'une telle modification visant à ce que la révision ait lieu tous les deux ans plutôt que tous les cinq ans. Ils nous ont dit qu'ils suivaient un processus continu et que ça ne leur posait donc aucun problème que ce soit tous les deux ans plutôt que tous les cinq ans. Donc, je vais voter en faveur de l'amendement.

Le président: Merci.

Monsieur Bardeesy, vous avez la parole.

Karim Bardeesy (Taiaiko'n—Parkdale—High Park, Lib.): Merci bien.

Je remercie mes collègues de leurs interventions, dont je saisis l'esprit.

À mon avis, ce qui est le plus important, dans le projet de loi, c'est de faire déclencher le processus. Ça fait presque deux décennies qu'on n'a pas entamé un tel processus. Le projet de loi force le ministère à créer cette politique du spectre et à déposer un rapport. Il est très important pour nous de faire déclencher le processus.

Je comprends l'argument à propos de la technologie, mais je crains que le fait d'exiger une révision tous les deux ans crée un trop gros fardeau pour le ministère, les fonctionnaires et les entreprises. Si le processus prévoit un examen tous les cinq ans, on aura assez de temps pour créer les cartes. Ça donne aussi le temps aux entreprises de répondre à la création des cartes et à la création d'une politique. Si on leur demande de réagir tous les deux ans, à mon avis, on risque d'interrompre et non d'accélérer les progrès dont on a besoin.

Le président: Merci.

[Traduction]

Comme personne d'autre ne demande la parole, je vais mettre aux voix l'amendement CPC-1. Étant donné qu'il s'agit de l'étude article par article d'un projet de loi, chers collègues, nous allons procéder au vote de manière plus officielle qu'à l'habitude.

Madame la greffière, je vous demanderais de procéder au vote, s'il vous plaît.

(L'amendement est rejeté par 6 voix contre 5. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Chers collègues, l'amendement est rejeté. Nous passons maintenant à l'adoption de l'article 4, sans amendement. Je vais demander votre appui.

(L'article 4 est adopté.)

Le président: Le titre abrégé est-il adopté?

Des députés: D'accord.

Le président: Le préambule est-il adopté?

Des députés: D'accord.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des députés: D'accord.

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des députés: D'accord.

Le président: Le président peut-il faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des députés: D'accord.

Le président: Chers collègues, cela met fin à notre étude article par article du projet de loi C-268. Je tiens à remercier M. Kellison et M. Arbour d'être venus ici plus tôt que prévu. Il en va de même pour les gens des Services juridiques ici présents.

Chers collègues, je vais suspendre la séance, mais juste avant, je vais demander le consentement du Comité pour passer à l'examen de nos ébauches de rapport. Il reste une heure à cette réunion, selon l'ordre du jour, et nous devons examiner notre rapport sur l'intelligence artificielle. Dans mes discussions avec mes collègues, je n'ai entendu personne s'y opposer, mais je demande votre consentement pour que nous passions, après la suspension, à l'examen de notre ébauche de rapport sur l'intelligence artificielle.

Comme personne ne se manifeste, je vais considérer que c'est la volonté du Comité. Nous allons suspendre brièvement la séance.

● (1155)

(Pause)

● (1200)

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>